

EXTRAIT D'UNE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	14

Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 18 décembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Notre Dame de Riez s'est réuni à la salle du conseil municipal à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé BESSONNET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 13 décembre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 13 décembre 2023.

Présents : M. BESSONNET Hervé, Maire, MMES : BESSONNET Séverine, BOUTET Nadège, GARREAU Sabrina, NERAUDEAU Delphine, SAINTURAT-NIEL Corinne, SIONNEAU Dominique, THIBAUD Stéphanie MM. CROCHET Jean, LE GAL Alain, MIGNÉ Hervé, POTIER Jocelyn, THUÉ Alain, VITALIEN Anthony.

Excusé(s) : MMES DILLET Sabrina, NIMESKERN Laurence, REMAUD Natacha, MM. BRUN Jérôme, GLACIAL Yves.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture des Sables d'Olonne
Le : 21/12/2023
Et publication ou notification le : 21/12/2023

A été nommée secrétaire : Mme Sabrina GARREAU

2023_12_01 – Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération – Demande de fonds de concours communautaire 2023 pour divers travaux et équipements

Le Conseil communautaire par délibération du 20 juillet 2023 a voté les nouveaux montants de la DSC et du fonds de concours, à savoir pour la commune de Notre Dame de Riez : 33 381,14 € au titre de la DSC et 29 450,87 € au titre du fonds de concours.

Monsieur le Maire propose alors d'utiliser ce fonds de concours afin de contribuer au financement des achats divers de la salle polyvalente (rideaux, mobiliers) et des travaux de voirie 2023.

Plan de financement :

<u>Dépenses :</u>	
Salle polyvalente - Rideaux	21 748,00 €
Salle polyvalente - Mobilier	17 800,90 €
Voirie - Travaux 2023	28 804,37 €
TOTAL HT	68 353,27 €

<u>Recettes :</u>	
Fonds de concours communautaire 2023	29 450,87 €
Autofinancement communal	38 902,40 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la mise en place du fonds de concours par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Approuve le projet de financement du fonds de concours pour les travaux énumérés ci-dessus,

Sollicite la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour l'octroi du fonds de concours pour un montant de 29 450,87 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 21/12/2023
Le Maire,
Hervé BESSONNET



La Secrétaire de séance,
Sabrina GARREAU